

Comité permanent des finances de la Chambre des communes Consultations prébudgétaires en vue du budget de 2019 3 août 2018

Résumé

Dans le cadre des consultations prébudgétaires, l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) est heureuse d'avoir l'occasion de présenter ses positions et ses recommandations au nom de ses 120 entreprises membres dans l'industrie des valeurs mobilières du Canada. Nos membres sont des intermédiaires clés sur les marchés canadiens des capitaux et offrent la majorité des services relevant du domaine de la consultation financière, du commerce des valeurs mobilières et de la souscription dans les marchés publics et privés pour les gouvernements et les sociétés.

Les thèmes choisis pour les consultations de cette année — compétitivité et croissance économique — sont interdépendants. La productivité est à la base d'une économie concurrentielle. Une forte productivité entraîne une croissance économique plus rapide et un meilleur niveau de vie pour les Canadiens.

Le Canada a un problème de compétitivité qui se manifeste de plusieurs façons :

- Le niveau d'investissement non résidentiel du secteur privé en 2017 était presque 20 % inférieur au sommet de 2014.
- En 2017, les investissements directs étrangers au Canada ont chuté de 26 % à 33,8 milliards de dollars, son plus bas niveau depuis 2010.
- Dans son plus récent indice de compétitivité mondiale, le Forum économique mondial a désigné plusieurs secteurs problématiques, notamment l'environnement macroéconomique du Canada, une capacité d'innover insuffisante, une quantité inadéquate d'infrastructures et des effets de l'imposition sur des incitatifs au travail et à l'investissement.

Le gouvernement fédéral doit changer le cours de ses politiques et inverser ces tendances négatives. L'ACCVM recommande au gouvernement de prendre les mesures suivantes :

1. Tracer une voie crédible vers le rétablissement de l'équilibre budgétaire.
2. Effectuer un examen complet et indépendant du régime fiscal fédéral pour s'assurer qu'il encourage la productivité et la croissance économique au lieu de les freiner.
3. Mettre à profit le secteur privé pour des investissements dans les infrastructures. Des mécanismes sont requis pour mieux lier le capital et l'expertise dans les secteurs public et privé.

4. Instaurer un incitatif fiscal généralisé et axé sur le marché afin d'attirer du capital de risque pour la création de nouvelles entreprises et l'expansion de petites et moyennes entreprises existantes.
5. Apporter des améliorations aux programmes d'épargne-retraite donnant droit à une aide fiscale afin de permettre aux Canadiens d'épargner davantage pour leur retraite et les futures dépenses en soins de santé à leur charge.

Premièrement, le gouvernement devrait **tracer une voie crédible vers le rétablissement de l'équilibre budgétaire**. Des déficits persistants du gouvernement limitent la marge de manœuvre financière nécessaire pour atteindre les objectifs stratégiques souhaités et sapent la confiance des investisseurs et des entreprises. Le gouvernement a besoin d'une marge de manœuvre financière pour s'adapter aux changements de situation, régler la crise démographique et s'attaquer aux éléments essentiels à la compétitivité à long terme du Canada, comme les taux marginaux élevés d'impôt sur le revenu des particuliers.

Deuxièmement, il **faut effectuer un examen complet et indépendant du régime fiscal fédéral** pour s'assurer qu'il encourage la productivité et la croissance au lieu de les freiner. Un tel examen devrait comprendre une analyse de l'assiette fiscale (y compris un examen critique des dépenses fiscales), le dosage des impôts sur le revenu et sur la consommation et des taux d'imposition du revenu des particuliers et des sociétés. La nécessité d'améliorer la compétitivité fiscale est maintenant plus urgente en raison de la réforme fiscale des États-Unis qui a réduit le taux d'imposition prévu par la loi américaine de 35 à 21 %, a permis aux sociétés d'amortir leurs investissements en équipement immédiatement et a éliminé l'imposition des dividendes. Des taux d'imposition relatifs qui sont supérieurs au Canada par rapport aux États-Unis encouragent le flux de capitaux productifs dans l'économie américaine. De plus, il faudrait déployer des efforts pour déterminer les secteurs du régime fiscal qui entraînent le plus de complexités et d'incertitudes quotidiennes.

Troisièmement, des réseaux énergétiques, de transport et de télécommunications à la fine pointe de la technologie sont indispensables à la prospérité du Canada et à sa compétitivité à l'échelle mondiale. **Des mécanismes sont requis pour mieux lier le capital et l'expertise dans les secteurs public et privé** afin d'encourager une hausse des dépenses en infrastructures dans l'ensemble du pays. Le gouvernement devrait élaborer une stratégie axée sur un modèle de financement en partenariat public-privé pour mettre à profit les capitaux et l'expertise disponibles du secteur privé. Des fonds publics pourraient compléter le financement privé, ce qui aurait surtout l'avantage de dépendre des incitatifs du secteur privé pour affecter des capitaux aux bons projets.

Il y a de nombreux projets d'infrastructure de moyenne et grande envergure dans l'ensemble du Canada qui ont désespérément besoin de capital. Parallèlement, le secteur privé a d'énormes réserves de capitaux en éducation et dans la vente au détail qu'il cherche à investir dans des projets à haut rendement. Pour lier l'offre et la demande de capital de façon à tirer profit de la possibilité d'accroître les dépenses en infrastructure, le gouvernement devrait (i) fournir du « capital catalytique » pour améliorer la viabilité économique des grands projets et (ii) structurer les projets de manière à instaurer un équilibre entre fournir un bon rendement aux investisseurs du secteur privé et offrir un bon « retour social » aux Canadiens sous la forme d'une productivité accrue. Si le gouvernement réussit à pleinement tirer parti des ressources

publiques et privées, un plus grand nombre de projets d'infrastructure pourraient être réalisés et exploités efficacement.

Quatrièmement, le gouvernement devrait **envisager la possibilité d'instaurer un incitatif fiscal afin de permettre aux petites entreprises d'attirer plus facilement du capital de risque, d'encourager la création de nouvelles entreprises et de renforcer la stratégie de retrait** pour le départ à la retraite massif et prévu des propriétaires d'entreprise actuels, ce qui permettrait de faire la transition à de nouveaux propriétaires.

L'ACCVM a proposé une version canadienne du Programme d'investissement de l'entreprise (EIS) du Royaume-Uni. L'EIS accorde un crédit d'impôt personnel de 30 % pour l'achat d'actions dans des petites et moyennes entreprises admissibles, une exonération de l'impôt sur les gains en capital pour les actions détenues depuis plus de trois ans, et une disposition de roulement qui exonère les gains en capital découlant de la vente d'un bien si le produit de cette vente est réinvesti dans des actions de l'EIS. Pour être admissibles à l'allègement offert par l'EIS, les entreprises doivent avoir un actif brut de moins de 15 millions de livres sterling ou compter moins de 250 employés à temps plein.

L'EIS a financé plus de 26 000 petites et moyennes entreprises au Royaume-Uni en fournissant un capital de risque global de 16 milliards de livres sterling. Les petits investissements sont au coeur du programme. Plus de 80 % des investisseurs présentent des demandes d'allègement fiscal pour des investissements de moins de 50 000 livres sterling.

Les investissements dans des actions admissibles à l'EIS ont un solide bilan de succès puisque le capital de l'investisseur est en jeu, ce qui n'est pas le cas avec les gestionnaires de fonds professionnels. De nombreux investisseurs sont au courant des investissements admissibles à l'EIS étant donné que de nombreuses entreprises sont des entreprises locales.

Selon une analyse coûts-avantages menée par l'EIS Association du Royaume-Uni, les gains d'emplois découlant de l'expansion des petites entreprises en valent les dépenses. En outre, les dépenses fiscales de l'EIS sont bien inférieures aux revenus tirés des impôts des sociétés, aux impôts afférents aux salaires des employés et à la taxe sur la valeur ajoutée payée par les entreprises financées par l'EIS.

Enfin, étant donné que les Canadiens vivent plus longtemps et qu'on prévoit que les rendements des investissements resteront relativement faibles, les Canadiens risquent fortement de manquer d'épargnes pour leur retraite. Il est essentiel que le gouvernement **permette aux Canadiens d'épargner davantage dans les programmes d'épargne-retraite donnant droit à une aide fiscale**. Ces épargnes accrues serviront non seulement à répondre aux besoins des Canadiens retraités qui vivent plus longtemps, mais aussi à payer leurs soins à long terme inévitables et dispendieux. Le gouvernement doit corriger cette situation maintenant avant que les besoins en soins des baby-boomers vieillissants augmentent. S'il n'y a pas suffisamment de ressources du secteur privé, il reviendra ultimement à l'État de régler le problème de financement.

Au cours des dernières années, les gouvernements fédéral et provinciaux ont modifié le Régime de pensions du Canada (RPC) de façon à augmenter le revenu de retraite. En règle générale, les modifications du RPC sont conçues pour aider les Canadiens en âge de travailler, mais ne

répondent pas aux besoins en matière d'épargne des jeunes Canadiens et des travailleurs autonomes.

En augmentant le plafond de cotisation annuelle aux REER et en accordant la déductibilité des charges sociales pour les cotisations aux REER collectifs, le gouvernement aiderait les jeunes Canadiens à épargner pour leur retraite. En revanche, il serait plus avantageux pour les travailleurs autonomes du Canada d'avoir un plafond de cotisation annuelle aux REER plus élevé. Le gouvernement devrait aussi étendre l'âge d'admissibilité pour cotiser à un REER à plus de 71 ans afin de permettre aux Canadiens plus âgés qui travaillent après l'âge normal de la retraite et à d'autres personnes âgées de compléter leur épargne-retraite privée.